

RESUME NON TECHNIQUE - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLEDIEU INTERCOM

PCAET

PETR SUD MANCHE – BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Evaluation environnementale du PCAET

Décembre 2024

PRESENTATION DU PROJET DE PCAET

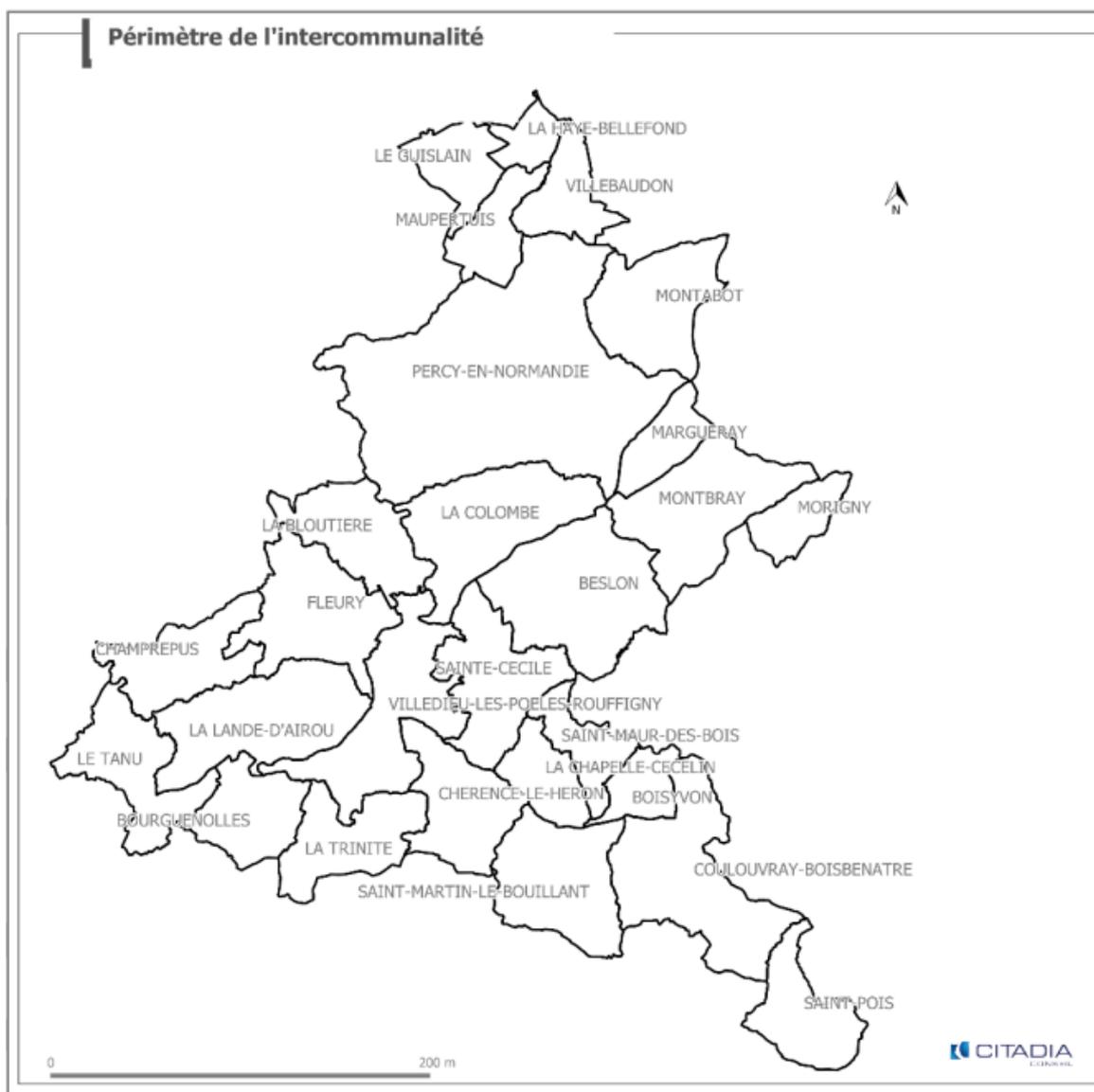
LA DEMARCHE DU PCAET

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat	Air	Energie
Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique	Bilan des émissions de polluants atmosphériques	Bilan des consommations énergétiques
Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)		Production et récupération d'énergie
Séquestration nette de carbone		Réseau de transport et de distribution d'énergie

Le PCAET étant rédigé en parallèle du Schéma de cohérence territoriale, l'Etat Initial de l'Environnement établi pour le SCoT à l'échelle du PETR vaut également pour le PCAET. La stratégie de ce PCAET a été conçue communément par les 3 EPCI (Granville Terre et Mer, Villedieu Intercom et Mont Saint Michel Normandie). Par la suite et pour des raisons d'opérationnalité et de pertinence locale des actions, chaque collectivité a écrit son propre plan d'action.

Ainsi, la révision du SCoT qui se fera en parallèle du PCAET du territoire est une bonne solution pour avoir une démarche transversale et ainsi, prendre en compte tous les enjeux du territoire qu'ils soient liés aux thématiques énergétiques et climatiques ou bien même aux enjeux d'attractivité démographique et économique du territoire.



Villedieu Intercom compte 27 communes pour 15 663 habitants en 2021. Elle se situe au Sud du département de la Manche, non loin de la façade littorale de la Basse Normandie. Sa superficie est de 293,9 km². Cet EPCI a été créé le 1er janvier 2014 par fusion des communautés de communes du canton de Villedieu-les-Poêles, du canton de Percy, du canton de Saint-Pois et des communes de Sainte-Cécile et de Le Tanu.

Villedieu Intercom bascule d'un territoire en décroissance à un territoire en regain démographique. Depuis 1999, la population croît progressivement. Sur la période 1968-1999, le taux de croissance annuel moyen est de -0,3% alors que depuis 1999 ce taux est devenu positif +0,4% sur la période 1999-2015.

Villedieu Intercom bascule d'un territoire rural éloigné caractérisé par un maillage de proximité à un territoire rural accessible et connecté aux pôles métropolitains Rennais et Caennais. Ils sont accessibles en une heure en voiture et les pôles urbains structurants voisins en moins de trente minutes (Avranches, Granville, Vire, Saint Lô, Coutances).

NB : Dans l'ensemble du présent document, VI fera référence à la Communauté de communes Villedieu Intercom.

LE DIAGNOSTIC

A partir des enjeux « Climat Air Energie » à l'échelle du PETR, mis en évidence dans le diagnostic territorial, la synthèse est la suivante :

Secteurs / Indicateurs	GES	Energie	Qualité de l'air
Résidentiel	<p>Enjeu moyen</p> <p>8% des émissions</p> <p>34% des logements chauffés par des énergies fossiles</p> <p>23% des logements construits entre 1971 et 1990</p>	<p>Enjeu moyen</p> <p>27% des consommations d'énergie (895 GWh)</p> <p>-1.3% de la consommation entre 2005 et 2015</p> <p>23% des logements construits entre 1971 et 1990</p>	<p>Enjeu fort</p> <p>58% des émissions de SO2 (40 t)</p> <p>42% des émissions de PM2.5 (267 t)</p> <p>Problématique des combustibles fossiles et du chauffage au bois non performant et diffus</p>
Tertiaire	<p>Enjeu faible</p> <p>3% des émissions (60 500 teqCO2)</p>	<p>Enjeu faible</p> <p>5% des consommations (187 GWh : chauffage et eau chaude, froid, électricité)</p>	<p>Enjeu faible</p> <p>14% des émissions de SO2 (9 t)</p> <p>Emissions des divers polluants très faibles par rapport aux autres secteurs</p>
Agriculture	<p>Enjeu fort</p> <p>65% des émissions (1292 kteq.CO2) dont 95% d'émissions non énergétiques</p> <p>Potentiel de séquestration carbone : 72 kteq.CO2 en 2012 - doit atteindre 1 994 kteq.CO2 en 2050</p>	<p>Enjeu faible</p> <p>7% des consommations d'énergie</p>	<p>Enjeu fort</p> <p>99.5% des émissions de NH3</p> <p>54% des émissions de PM10</p> <p>30% des émissions de PM2.5</p> <p>48% des émissions de NOx</p> <p>37% des émissions de COVNM</p>
Industrie & déchets	<p>Enjeu faible</p> <p>9% des émissions</p>	<p>Enjeu fort</p> <p>31% des consommations d'énergie</p>	<p>Enjeu moyen</p> <p>39% des émissions de COVNM (1489t)</p> <p>17% des émissions de SO2 (159 t)</p> <p>9% des émissions de PM10 (102 t)</p>
Transports routiers	<p>Enjeu moyen</p> <p>14% des émissions (276 kteqCO2)</p> <p>100% de dépendance fossile</p>	<p>Enjeu fort</p> <p>30% des consommations d'énergie (1000 GWh)</p> <p>100% de dépendance fossile</p>	<p>Enjeu fort</p> <p>39% des émissions de NOx (1597 t)</p> <p>15% des émissions de PM10 (199 t)</p> <p>20% des émissions de PM2.5 (131 t)</p>

LA STRATEGIE

La synthèse des enjeux présentée dans le point précédent a ainsi permis de dégager des grands leviers d'actions. Un travail de priorisation a permis de structurer ces différents enjeux **en 5 axes et 17 objectifs stratégiques**.

AXES	OBJECTIFS	TITRE
Vers une transition majeure des mobilités	M.1	Réduire les besoins en déplacement
	M.2	Favoriser le report modal
	M.3	Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces
	M.4	Permettre une mobilité bas carbone à destination des touristes
Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti	B.1	Aller vers la sobriété énergétique du bâti
	B.2	Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées
	B.3	Rénover le bâti
Un aménagement du territoire résilient et exemplaire	A.1	Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique
	A.2	Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire
	A.3	Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité
	A.4	Soutenir l'adaptation des modèles économiques
	A.5	Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire
Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources	R.1	Développer une filière agricole sobre et efficace
	R.2	Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone
	R.3	Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants
Un territoire producteur d'énergies renouvelables	E.1	Disposer d'un mix énergétique varié et partagé
	E.2	Programmer l'installation des énergies renouvelables

Au sein de chaque axe, les objectifs sont présentés par ordre de priorité pour le territoire.

LE PLAN D' ACTIONS

Un programme d'actions, construit autour de ces cinq axes stratégiques, déclinés en 17 objectifs se composant de 36 fiches action opérationnelles.

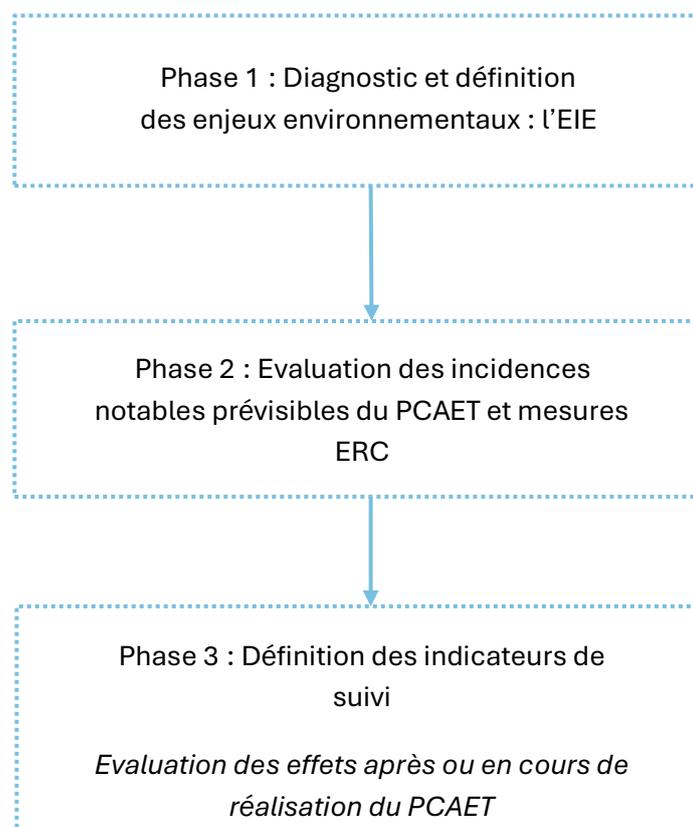
Se déplacer	
1	Développer les mobilités collectives et partagées
2	Développer la pratique du vélo sur le territoire
3	Réduire l'impact du transport de marchandises
4	Réduire l'impact du déplacement des travailleurs
5	Permettre l'adaptation du parc de véhicules du territoire
6	Réduire la place de la voiture en ville
7	Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs
Habiter et construire le territoire	
8	Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme
9	Habiter plus sobre
10	Augmenter l'albedo sur le territoire
Vivre et consommer autrement	
11	Créer un service d'information et de conseil sur la transition écologique
12	Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions
13	Sensibiliser les habitants aux pratiques de sobriété, à l'énergie et aux EnR
15	Réduire la production de déchets
17	Financer les projets vertueux pour l'environnement et le climat
18	Décarboner et relocaliser l'alimentation
33	Favoriser la consommation locale et durable
35	Sensibiliser les jeunes du territoire
36	Réaliser le bilan carbone de Villedieu Intercom
Préserver la ressource en eau	
19	Economiser l'eau
20	Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités
Santé et prévention	
21	Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux
Préserver la biodiversité, le bocage	
16	Réfection des aménagements du Viaduc du Guibel
22	Réarborer le territoire
23	Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage
24	Renforcer la biodiversité
25	Protéger et reconstituer la haie

26	Créer une filière bois-énergie bocage
Economiser l'énergie et en produire localement	
27	Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables
28	Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir
29	Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'EnR et renforcer la concertation sur l'énergie
Adapter l'économie du territoire et réduire son impact	
31	Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire
32	Sensibiliser les professionnels du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux
34	Adapter les ZA aux changements climatiques
Sensibilisation et gouvernance	
14	Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire
30	Être exemplaire dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités

METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le rapport environnemental des PCAET s'appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires. Elles ont identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l'évaluation environnementale s'inscrit comme un outil de diagnostic et d'aide à la décision mais aussi comme un outil de suivi et d'évaluation permettant d'apporter des réponses éclairées aux questionnements qui guident l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, cohérent et durable.

Les différentes étapes de l'évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :



Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est une synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement produit lors de la révision du SCoT du PETR Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel valant également d'EIE pour le PCAET. Cet EIE est ainsi commun aux trois EPCI du PETR Sud-Manche, à savoir : Villedieu Intercom, Granville-Terre-et-Mer et Maint-Saint-Michel-Normandie. Il permet de mettre en avant Atouts / Faiblesses, le scénario fil de l'eau et les enjeux environnementaux hiérarchisés qui en découlent par rapport aux 4 grandes thématiques environnementales :

- Ressources locales ;
- Risques et santé publique ;
- Cadre de vie et paysage ;
- Biodiversité et milieux naturels.

Certains enjeux mentionnés peuvent ainsi être identifiés à l'échelle du PETR et non spécifiquement à l'échelle de Villedieu Intercom.

RESSOURCES LOCALES

ARTIFICIALISATION DES SOLS

SOBRIETE TERRITORIALE // Artificialisation des sols			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
Des sols relativement peu artificialisés à l'échelle du SCoT maintenant un caractère rural et agricole sur le territoire	<p>Une artificialisation des sols qui se renforce sur la côte littorale et dans les terres</p> <p>Une artificialisation qui se renforce en périphérie des principaux pôles de manière diffuse</p> <p>Des pôles urbains qui se développent le long des axes routiers</p> <p>Une artificialisation des sols qui se fait au détriment principalement des espaces agricoles à l'Ouest du territoire et au détriment de</p>	<p>Un tissu urbain renforcé sur une bande de 10 km le long du littoral au détriment des espaces naturels et agricoles</p> <p>Des couronnes urbaines renforcées au détriment des espaces agricoles réduisant le potentiel économique de l'agriculture</p> <p>Une urbanisation linéaire poursuivi le long des axes induisant des consommations énergétiques et des ruptures écologiques importantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien d'un territoire aux caractéristiques rurales ▪ Réflexion sur les conséquences liées à l'éparpillement du tissu urbain ▪ Émiettement des espaces agricoles et naturels dans les pôles urbains ▪ Préservation de la côte littorale

milieux naturels le long de la
côte littorale

CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ENERGIE

SOBRIETE TERRITORIALE // Consommation et production d'énergie

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>10 territoires de la Région Normandie engagés comme "Territoire 100% Énergies Renouvelables" dont le PETR Sud Manche – Baie du Mont Saint-Michel</p> <p>Potentiel de diversification des ressources EnR sur le territoire</p> <p>Territoire à potentiel éolien important</p> <p>Présence de bocage localement, ressource exploitable pour l'énergie bois</p> <p>Développement de la méthanisation agricole en cours</p>	<p>Urbanisation diffuse, faible densité du territoire</p> <p>Fonctionnement à deux vitesses (période estivale et reste de l'année)</p> <p>Axe routier de niveau régional, national voire international à fort trafic</p> <p>Impact paysager possible de certaines solutions de production EnR, éoliens et photovoltaïques notamment</p> <p>Remise en question de l'énergie hydraulique, principale source de production EnR actuelle</p> <p>Périmètre UNESCO à considérer</p>	<p>Intégration d'une note spécifique sur l'énergie dans le SCoT</p> <p>Mesures en place (kit écomobilité, développement de bus express et transport à la demande, développement de l'éco-tourisme)</p> <p>Programme de rénovation pour lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Accompagnement dans des projets de créations de réseau de chaleur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des prix de l'énergie (pétrole, électricité...) ▪ Maîtrise de l'énergie ▪ Développement du mix énergétique par les ressources locales et durables ▪ Prise en compte de l'environnement, du paysage et des vecteurs d'attractivité du territoire dans le développement des énergies renouvelables et de des infrastructures inhérentes ▪ Réduction des risques de précarité énergétique ▪ Renforcement de la rénovation thermique des logements ▪ Renforcement de l'efficacité du secteur des transports de voyageurs et de marchandises ▪ Intégrer des solutions de production d'énergie renouvelable en limitant l'impact sur le paysage ▪ Réduire les déplacements en voiture ▪ Compenser la perte de la production EnR hydraulique amenée à être fortement réduite à court terme ▪ Enjeu de la rénovation (80% de maisons individuelles sur le territoire dont 60% avant la première réglementation thermique)

SEQUESTRATION CARBONE

EMISSIONS DE GES // Séquestration carbone			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Le territoire stocke du carbone à l'année grâce aux prairies (49%) et grâce aux surfaces agricoles de culture (34%).</p>	<p>Émissions de GES provenant essentiellement de l'agriculture (usage non énergétique : élevage, engrais, etc.)</p> <p>Émissions des transports routiers amplifiées par la fréquentation touristique en période estivale sur le littoral</p>	<p>Plan Global de Déplacement en déploiement sur certaines communautés de communes</p> <p>Réduction du potentiel de stockage carbone lié à l'artificialisation des sols et la réduction du caractère arborée des haies.</p> <p>Un enrichissement des vallées induisant une augmentation des espaces boisés, espaces ayant un important pouvoir en matière de séquestration carbone</p> <p>Une urbanisation dispersée induisant une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Une augmentation des émissions de GES liés au développement de l'activité touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des émissions de gaz à effet de serre ▪ Maintien des secteurs participant au stockage du carbone ▪ Réduction de l'impact des émissions non énergétique provenant de l'agriculture ▪ Réduction de l'impact des flux touristiques sur le littoral ▪ Prise en compte de l'activité d'élevage dans l'émission de gaz à effet de serre

RESSOURCES EN EAU

SOBRIETE TERRITORIALE // Ressources en eau

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un grand nombre de stations d'épuration conformes</p> <p>Une ressource en eau potable importante répondant aux évolutions démographiques et économiques jusqu'en 2020 à l'échelle du territoire</p> <p>La présence d'algues vertes en diminution</p> <p>De nombreuses mesures visant à réduire les risques liés aux nitrates</p> <p>Une eau potable de qualité à l'échelle du département</p> <p>Une amélioration constatée des eaux de baignade</p>	<p>Des stations d'épuration de capacité importante liée aux principaux pôles urbains non conformes</p> <p>Des ressources en eau soumises au risque de pollution, particulièrement nitrates et pesticides sur quasi l'ensemble du territoire.</p>	<p>Des pollutions diffuses liées aux stations d'épuration des pôles urbains</p> <p>Poursuite de la diminution de la présence d'algues vertes</p> <p>Des pollutions en nitrate de la ressource en eau réduites</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauvegarder la qualité des eaux superficielles et souterraines ▪ Protéger les captages d'eau potable ▪ Développer la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable. ▪ Préserver les débits des cours d'eau. ▪ Renforcer l'équilibre milieu naturel/milieu aquatique en vue de la préservation piscicole de la Sée et de la Sélune. ▪ Agir sur les bassins versants pour limiter le phénomène d'eutrophisation et la prolifération d'algues vertes notamment. ▪ Continuer les efforts entrepris en matière d'assainissement. ▪ Améliorer la bonne gestion de l'assainissement non collectif. ▪ Encourager la perméabilité des sols dans le tissu urbain et le développement de la gestion naturelle des eaux. ▪ Assurer le développement d'un réseau séparatif de gestion des eaux pluviales.

RESSOURCES MINERALES ET FORESTIERES

SOBRIETE TERRITORIALE // Ressources minérales et forestières

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des ressources minérales nombreuses et suffisantes pour les besoins économiques et démographiques dans le territoire de l'ex-région Basse-Normandie.</p> <p>Une ressource en bois importante sur le territoire</p> <p>Une valorisation matière et organique en hausse.</p> <p>Une augmentation de la part des déchets recyclés</p>	<p>Des modes de construction et d'aménagement nécessitant une ressource en matériaux importante</p> <p>Un usage faible de matériaux biosourcés pour les constructions et aménagements</p> <p>Une ressource arborée fragilisée par la diminution de l'arbre dans les paysages du territoire</p> <p>Un taux de déchets enfouis important</p> <p>Une production de déchets toujours importante</p>	<p>Une ressource en bois toujours peu exploitée comme matériaux de construction</p> <p>Maintien d'un tonnage suffisant d'extraction de matériaux pour les besoins de développement de l'ex-région Basse-Normandie.</p> <p>Maintien d'une production de déchets importante mais de mieux en mieux recyclée et valorisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le développement des carrières sur le territoire ▪ Assurer la conversion qualitative des carrières en fin d'activité ▪ Limiter les besoins en matériaux dans les aménagements urbains et économiques du territoire ▪ Préservation des ressources en bois du territoire ▪ Développement de l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les aménagements urbains. ▪ Harmoniser les démarches afin d'avoir une gestion cohérente sur le territoire et ainsi pouvoir offrir à l'ensemble des habitants du territoire la même qualité de service quel que soit leur lieu d'habitation. ▪ Créer de nouvelles installations pour répondre au manque de capacités de stockage et d'incinérateurs. ▪ Réduire la production de déchets à tous les niveaux

- **Renforcer le recyclage et la valorisation des déchets produits**
- **Encourager la valorisation matière et organique des déchets**

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

RISQUES NATURELS

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Risques naturels

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
Territoire dont les risques d'inondation font l'objet de nombreuses études de connaissance voire de prescriptions	Un secteur littoral particulièrement soumis aux risques naturels, secteur cumulant population et activités importantes, notamment touristiques	Une connaissance fine des risques d'inondation liés aux débordements des cours d'eau et de submersion marine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des risques naturels majeurs dans les documents d'urbanisme
Territoire dont les risques de mouvements de terrain font l'objet de nombreuses études de connaissance voire de prescriptions	Des risques d'inondation cumulant les débordements des cours d'eau et la submersion marine	Un recul généralisé de la côte à quelques exceptions près où l'avancée peut conduire à la formation de certaines presqu'îles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte nécessaire des risques pour une vision stratégique sur le long terme permettant de définir leur localisation pour éviter les blocages éventuels dans les projets de développement territorial
Des ouvrages d'art participant à la protection des principaux tissus urbains	Un risque de remontée de nappes souterraines en période de hautes eaux voire en temps normal le long du littoral et des principales vallées	Un renforcement des risques naturels liés aux inondations, submersion et des mouvements de terrain du fait du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appréhender et gérer en amont les catastrophes naturelles notamment les inondations
Un arrière-pays relativement préservé des risques naturels	Un retrait global des côtes observées depuis 70 ans à quelques exceptions près	Un renforcement des risques sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur la côte et le long des fleuves Sées et Sélune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral
	Des risques aléas retrait gonflement des argiles classés moyen le long des fleuves Sées et Sélune jusqu'à l'embouchure	Des risques sanitaires en augmentation du fait d'un manque d'intégration des risques radon dans les constructions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à limiter les risques liés aux mouvements de terrain ▪ Prise en compte du risque radon dans les futures constructions

Un risque radon certain sur de nombreuses communes peu pris en compte jusque-là dans les constructions

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Risques technologiques

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>La suppression du barrage hydroélectrique sur la Sélune évitant les risques actuels pour la population et les biens.</p> <p>Des sols pollués ou potentiellement pollués limités liés aux industries</p> <p>Aucun site SEVESO</p>	<p>Une présence des ICPE nombreuses et réparties sur tout le territoire</p> <p>Un transport de matière dangereuse sur les grands axes routiers et ferroviaires du territoire</p> <p>De nombreuses lignes à haute tension de 90 à 400kV présentant des risques pour la santé publique</p> <p>Considération de la création de la ligne « Cotentin-Maine »</p>	<p>Suppression des barrages sur la Sélune</p> <p>Poursuite dans la connaissance et la maîtrise des risques industriels</p> <p>Des risques confortés par le maintien des lignes haute tension aériennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la destruction des barrages sur la Sélune et des risques induits par les évolutions hydrographiques dans la vallée ▪ Prise en compte des risques technologiques et industriels majeurs dans les documents d'urbanisme ▪ Prise en compte nécessaire des risques pour une vision stratégique sur le long terme permettant de définir leur localisation pour éviter les blocages éventuels dans les projets de développement territorial ▪ Prise en compte des risques liés aux lignes haute tension sur la santé publique ▪ Prise en compte du projet de ligne électrique THT « Cotentin-Maine » traversant l'est du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel

POLLUTION DE L'AIR

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Pollution de l'air

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
Un territoire rural et littoral dans lequel les pollutions atmosphériques sont moindres	<p>Une dépendance aux énergies fossiles impliquant une pollution de l'air conséquente</p> <p>Des pratiques agricoles sources de pollution de l'air</p> <p>Une activité industrielle importante à l'origine d'émissions de polluants</p>	<p>Amélioration en conséquence des actions de réduction de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables</p> <p>Une dépendance aux énergies fossiles limitant les progrès en matière de rejet de polluants</p> <p>Un changement de mode de production agricole insuffisant pour réduire les pollutions</p> <p>Un secteur industriel toujours source d'émission de polluants atmosphériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la dépendance aux énergies fossiles source de pollution ▪ Prise en compte des pollutions atmosphériques dans les secteurs économiques majeurs du territoire : industries et agriculture.

AUTRES NUISANCES

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Autres nuisances

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des voies routières présentant un risque de nuisances sonores relativement éloignés des ensembles urbains</p> <p>Un réseau ferré n'induisant pas de source de nuisances sonores majeures</p>	<p>Des sources de bruit ponctuelles liées à la vie urbaine</p> <p>Un développement urbain le long de certains axes routiers engendrant des nuisances sonores pour les riverains</p>	<p>Une augmentation des nuisances sonores liées au trafic routier en progression et à une urbanisation résidentielle, tertiaire ou économique à proximité des axes</p> <p>Une accentuation de la pollution lumineuse au niveau des ensembles urbains qui continuent à se développer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte du bruit lié aux trafics routier et ferroviaire et des bruits diffus liés aux modes de vie dans les tissus urbains. ▪ Prise en compte de la croissance continue des trafics routiers sur l'A84, susceptible d'accroître les nuisances apportées aux populations riveraines. ▪ Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des politiques de lutte contre le bruit ▪ Prise en compte de la pollution lumineuse dans les

			<p>futurs aménagements, notamment au sein des villes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des pollutions lumineuses sur la santé humaine et sur la biodiversité ▪ Prise en compte du risque mérule
--	--	--	---

ACCIDENTOLOGIE

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Accidentologie

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
	<p>Multiplication par trois des accidents de la route entre 2005 et 2017</p> <p>Des pôles urbains cumulant les risques d'accidents du fait d'un réseau routier dense, d'une multiplicité des modes de transports et un nombre important de lieux de vie (services, commerce, ...)</p>	<p>Une augmentation des accidents routiers du fait de l'augmentation du trafic</p> <p>Une augmentation des accidents dans les espaces urbains liés au développement des mobilités actives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des risques d'accidents de la route pour les trajets de longue distance

CADRE DE VIE ET PAYSAGE

PAYSAGES ORDINAIRES

CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Paysages ordinaires

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Une diversité des paysages importante tant en termes de typologie (bocage, bois, littoral, estuaire...) qu'au sein des typologies de paysages (densité de haies, diversité des essences, havres, plages, vallées, relief...)</p> <p>Un paysage offrant une vaste ouverture sur le littoral à des</p>	<p>Un paysage bocager en cours de simplification tant par les typologies, les essences, les modes de gestion que par la densité de haie</p> <p>Des paysages inévitablement fragiles : verges, arbres têtards...</p>	<p>Une composition bocagère simplifiée voire disparue au Sud du territoire</p> <p>Des paysages emblématiques de la Normandie en cours de disparition du fait de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact des évolutions de l'agriculture sur le paysage ▪ Conciliation de la préservation du paysage avec le développement économique, touristique et l'urbanisation, notamment sur la frange littorale

<p>paysages « secrets » dans les bocages</p> <p>Des paysages remarquables tels que la Baie du Mont Saint-Michel, les bocages du Domfrontais, les gorges de la Haute Sienne...</p> <p>L'arbre comme élément fort du paysage tant dans les bocages, les vergers que les boisements</p> <p>Un profil maritime et insulaire du Mont Saint-Michel en cours de reconquête</p> <p>Des paysages en lien avec les vallées remarquables</p> <p>Une frange littorale offrant des paysages source d'attractivité pour le territoire</p>	<p>Un secteur Sud où le bocage a été totalement remanié au Sud de Ducey</p> <p>L'utilisation d'essences végétales, adaptées à la sylviculture, de plus en plus plantées offrant des paysages nouveaux</p> <p>Des paysages littoraux et insulaires soumis à diverses pressions, notamment urbaines et touristiques</p>	<p>modes de gestion non adaptés (arbres têtards)</p> <p>Une sylviculture en développement offrant des paysages de vallées et de bocage nouveaux, plus ouverts</p> <p>Des paysages côtiers fragilisés par l'urbanisation intense et l'augmentation de la pression touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation de la qualité paysagère du territoire. ▪ Reconquête des paysages de bocage et des modes de gestion anciennes et du côté intimiste de ces paysages ▪ Préservation du littoral et des paysages insulaires
---	---	--	---

PAYSAGES EMBLEMATIQUES ET VALORISATION

CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Paysages emblématiques et valorisation			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un littoral attractif et encore relativement bien préservé.</p> <p>Une action foncière du Conservatoire du Littoral au service de la protection des espaces naturels et de leur ouverture au public.</p> <p>Des efforts entrepris pour enrayer le phénomène du « camping-caravanning » sauvage.</p> <p>Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : une contribution à la préservation et à la valorisation de la baie tout entière, pour y générer un</p>	<p>Des usages multiples et intenses sur le littoral, en lien avec le développement des loisirs, la fréquentation touristique, l'activité économique et les pressions urbaines et démographiques.</p> <p>Des problèmes de détérioration du milieu naturel, d'érosion des sols, de perturbation de la faune sauvage, de déchets, de sécurité...</p> <p>Le camping-caravanning sauvage à l'origine d'un phénomène de mitage devenu préoccupant.</p>	<p>Des paysages littoraux dit « naturels » préservés par de nombreuses mesures de protection à coté de paysages littoraux plus urbains et balnéaires dégradés ayant subi la pression urbaine et touristique.</p> <p>Des paysages littoraux et d'arrière-pays préservés par l'extension de la zone tampon malgré l'accroissement de l'attractivité du territoire.</p> <p>Disparition des arbres fruitiers dans les haies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'un développement qui puisse préserver les espaces naturels et paysagers du littoral sur lesquels se fonde sa richesse patrimoniale, sa dynamique économique et sa réputation internationale, tout en répondant aux besoins en matière d'urbanisation et d'équipements. ▪ Valorisation des sites paysagers intégrant le nouveau périmètre de

<p>tourisme de nature et de culture, de qualité et de partage.</p> <p>Le projet de GIZC : une réponse adaptée à une gestion durable et intégrée du territoire littoral. Un renforcement du Mont Saint-Michel profitant à un large territoire.</p> <p>Une protection renforcée des paysages ordinaires de l'arrière-pays et du littoral par l'extension de la zone tampon.</p> <p>Des paysages musées liés au mode de gestion du bocage unique en France faisant la renommée du territoire.</p>	<p>Une sur fréquentation possible sur l'ensemble de la zone tampon peu ou pas adapté à l'accueil de ce public, dégradant paysage et milieux naturels.</p> <p>Une disparition attendue des paysages bocagers typique liés à une activité agricole spécifique, notamment celui de la Poiraise claire du Donfrontais.</p>	<p>conduisant à la disparition d'un paysage unique qu'était le bocage de la Poiraise claire du Donfrontais.</p>	<p>la zone tampon du Mont.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de disposition visant à conserver la qualité des paysages bocagers uniques en France.
--	--	---	--

AMBIANCES URBAINES ET TRANSITIONS

CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Ambiances urbaines et transitions

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un paysage et un relief qui participent à la mise en valeur des espaces bâtis</p> <p>Des ensembles bâtis présentant des caractéristiques architecturales locales</p>	<p>Un retrait du bocage et de l'arbre ouvrant les vues sur des fronts urbains parfois peu qualitatifs</p> <p>Une urbanisation linéaire limitant l'ancrage littoral et rural des bourgs et du tissu urbain</p> <p>Un front urbain littoral impactant les paysages naturels littoraux</p> <p>Des aménagements urbains récents (depuis les années 60) peu qualitatifs</p>	<p>Des fronts urbains de plus en plus impactant dans le paysage</p> <p>Des franges urbaines visibles du fait du retrait des ensembles boisés et bocagers</p> <p>Poursuite de l'urbanisation linéaire offrant des perspectives paysagères peu qualitatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des ensembles urbains littoraux avec leur environnement proche ▪ Limitation de l'urbanisation linéaire ▪ Maintien des perspectives et panoramas sur les ensembles bâtis et les éléments repères du paysage ▪ Respect de l'identité architecturale des ensembles urbains

en matière d'identité architecturale

- Mise en valeur des bourgs et éléments repères dans le paysage

PATRIMOINE

CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Patrimoine

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un territoire aux forts accents patrimoniaux</p> <p>Une connaissance forte du patrimoine local</p> <p>Une grande diversité de matériaux utilisés dans le bâti ancien, reflet d'une géologie riche et variée, valorisée depuis de nombreuses années</p>		<p>Poursuite de la connaissance, de la valorisation et de la protection du patrimoine local</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la qualité patrimoniale du territoire ▪ Préservation des sites remarquables et assurer leur valorisation ▪ Maintien du patrimoine ordinaire ▪ Poursuite l'utilisation et la valorisation des matériaux anciens présents localement dans les constructions nouvelles

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

MILIEUX PROTEGES ET INVENTORIES

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS // Milieux protégés et inventoriés

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>De nombreux secteurs reconnus d'intérêt patrimonial fort</p> <p>Un littoral et un ensemble maritime à fort intérêt écologique faisant l'objet de nombreuses mesures de protection</p>	<p>Les surfaces concernées sur le territoire sont restreintes (essentiellement liées à la façade littorale et au réseau hydrographique)</p>	<p>Une dégradation pouvant être attendue dans les milieux agro-naturels et forestiers faisant l'objet de peu de mesures de connaissance et de protection</p> <p>Une pression urbaine, économique et touristique réduisant le</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la préservation et la valorisation des sites Natura 2000 ▪ Identifier les secteurs à préserver en s'appuyant sur les outils en application sur le territoire et adapter les ambitions de développement aux sensibilités en présence

Des cours d'eau bénéficiant d'une protection forte (APPB)		potentiel écologique du littoral	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) afin de mettre en place les outils d'intervention et de gestion ▪ Préservation de la zone RAMSAR, zone humide reconnue internationalement ▪ Valorisation des espaces naturels et des grands sites en améliorant notamment l'information et la sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux
Des zones humides dans le secteur Couesnon et de la Baie du Mont Saint Michel disposant d'une reconnaissance internationale			

TRAME VERTE ET BLEUE

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS // Trame Verte et Bleue

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des milieux ordinaires nombreux dont la richesse écologique porte sur la mosaïque offerte par les productions agricoles et le tissu bocager</p> <p>Les barrages de la Sélune potentiel détruit offrant des conditions favorables à la migration des poissons.</p>	<p>Un système bocager en recomposition notamment dans le sud</p> <p>Des cours d'eau présentant un état écologique médiocre particulièrement au Sud</p>	<p>Un ensemble bocager arboré disparaissant au profit d'un bocage moins dense et plus arbustif.</p> <p>Des pratiques agricoles évoluant contribuant à la réduction de la mosaïque de culture, moins favorable à la biodiversité</p> <p>La Sélune, futur fleuve accueillant des poissons migrateurs</p> <p>Une diminution des polluants attendues améliorant la qualité des eaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration dans les documents d'urbanisme de la protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau ▪ Maintien d'un système bocager dense ▪ Préservation des espaces forestiers sur l'ensemble du territoire ▪ Encourager au maintien d'une mosaïque agricole ▪ Amélioration du potentiel écologique des cours d'eau ▪ S'orienter vers une plus grande protection des espaces boisés (peu représentés donc à protéger) ▪ S'interroger sur une meilleure prise en compte des prairies surtout sur le littoral

- **Préservation de la zone RAMSAR, de l'ensemble du réseau hydrographique**

SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Légende :

PRIORISATION	Fortement prioritaire	Prioritaire	Moyennement prioritaire	Faiblement prioritaire
SECTEUR CONCERNE	Fortement	Moyennement	Faiblement	Non concerné

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	PRIORISATION	ESTUAIRE	LITTORAL ET CHAUSEY	BOCAGE
Diminution des émissions de gaz à effet de serre	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Reconsidération du modèle urbain pavillonnaire	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Préservation des ressources en bois du territoire	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques liés aux mouvements de terrain et à l'aléas-gonflement des argiles	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Sauvegarde de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Maîtrise de la consommation d'énergie	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Maintien d'un territoire aux caractéristiques rurales	PRIORITAIRE			
Préservation de la côte littorale et estuarienne	PRIORITAIRE			
Réduction du mitage urbain	PRIORITAIRE			
Émiettement des espaces agricoles et naturels dans les pôles urbains	PRIORITAIRE			
Conservation de la qualité des paysages bocagers uniques.	PRIORITAIRE			
Préservation des espaces boisés malgré leur faible superficie	PRIORITAIRE			
Préservation de la zone RAMSAR, de l'ensemble du réseau hydrographique	PRIORITAIRE			
Préservation du littoral et des paysages insulaires	PRIORITAIRE			
Maintien d'un système bocager dense	PRIORITAIRE			
Préservation piscicole de la Sée et de la Sélune.	PRIORITAIRE			

Limitation de l'urbanisation linéaire	PRIORITAIRE			
Valorisation des espaces naturels et des grands sites reconnus	PRIORITAIRE			
Amélioration du potentiel écologique des cours d'eau	PRIORITAIRE			
Renforcement de l'efficacité du secteur des transports de voyageurs et de marchandises	PRIORITAIRE			
Réduction des besoins en matériaux dans les aménagements urbains et économiques du territoire	PRIORITAIRE			
Meilleure prise en compte des prairies surtout sur le littoral	PRIORITAIRE			
Réduction de l'imperméabilisation des sols dans le tissu urbain	PRIORITAIRE			
Maintien des secteurs participant au stockage du carbone	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de la dépendance à la voiture	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Préservation et valorisation des sites patrimoniaux remarquables	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Intégration des ensembles urbains littoraux avec leur environnement proche	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Reconquête des paysages de bocage, des modes de gestion anciens et du côté intimiste de ces paysages	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Préservation du débit des cours d'eau.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction du phénomène d'eutrophisation et la prolifération d'algues vertes notamment.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Renforcement de la rénovation thermique des logements	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développement du mix énergétique par les ressources locales et durables	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Intégration de solutions de production d'énergie renouvelable en limitant l'impact sur l'environnement	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Protéger les captages d'eau potable.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développement de l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les aménagements urbains.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques technologiques et industriels majeurs	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de l'impact des flux touristiques sur le littoral	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Encourager au maintien d'une mosaïque agricole	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction des risques de précarité énergétique	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développer la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Poursuite des efforts entrepris en matière d'assainissement.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de la dépendance aux énergies fossiles source de pollution	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des pollutions lumineuses sur la santé humaine et sur la biodiversité	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Respect de l'identité architecturale des ensembles urbains	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Valorisation des matériaux anciens présents localement dans les constructions	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			

Valorisation des sites paysagers intégrant le nouveau périmètre de la zone tampon du Mont Saint Michel	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développement d'un réseau séparatif de gestion des eaux pluviales.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des pollutions atmosphériques dans les secteurs économiques majeurs du territoire : industries et agriculture.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Manque de capacités de stockage et d'incinérateurs des déchets	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Intégration des impacts des évolutions de l'agriculture sur le paysage	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de l'impact des émissions non énergétique provenant de l'agriculture	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Valorisation de la qualité paysagère du territoire.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Maintien du développement des carrières sur le territoire	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Assurer la conversion qualitative des carrières en fin d'activité	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Encourager la valorisation matière et organique des déchets	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du risque radon dans les futures constructions	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques liés aux lignes haute tension sur la santé publique	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du projet de ligne électrique THT « Cotentin-Maine » traversant l'est du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du bruit lié aux trafics routier et ferroviaire et des bruits diffus liés aux modes de vie dans les tissus urbains.	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Maintien des perspectives et panoramas sur les ensembles bâtis et les éléments repères du paysage	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Mise en valeur des bourgs et éléments repères dans le paysage	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Maintien du patrimoine ordinaire	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Renforcement du recyclage et la valorisation des déchets produits	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques d'accidents de la route pour les trajets de longue distance	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Réduire la production de déchets à tous les niveaux	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du risque mэрule	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

Objectifs de la stratégie	Ressources locales	Risques et santé publique	Cadre de vie et paysage	Biodiversité et milieux naturels
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités				
M.1 : Réduire les besoins en déplacement				
M.2 : Favoriser le report modal				
M.3 : Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces			-	
M.4 : Permettre une mobilité à bas carbone à destination des touristes				
Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti				
B.1 : Aller vers la sobriété énergétique du bâti				-
B.2 : Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées		-	-	
B.3 : Rénover le bâti		-		
Axe 3 : Un aménagement du territoire résilient et exemplaire				
A.1 : Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique	-			
A.2 : Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire				
A.3 : Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité		-		
A.4 : Soutenir l'adaptation des modèles économiques		-		
A.5 : Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire		-		
Axe 4 : Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources				
R.1 : Développer une filière agricole sobre et efficace				
R.2 : Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone		-	-	-
R.3 : Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants		-	-	-
Axe 5 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables				
E.1 : Disposer d'un mix énergétique varié et partagé				
E.2 : Programmer l'installation des énergies renouvelables				

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence identifiée	-

SYNTHESE DE L'ANALYSE DU PLAN D' ACTIONS

Plan d'actions	Ressources locales	Risques et santé publique	Cadre de vie et paysage	Biodiversité et milieux naturels
Se déplacer				
1. Développer les mobilités collectives et partagées				
2. Développer la pratique du vélo sur le territoire				
3. Réduire l'impact du transport de marchandises				
4. Réduire l'impact du déplacement des travailleurs				
5. Permettre l'adaptation du parc de véhicules du territoire				
6. Réduire la place de la voiture en ville	/		/	/
7. Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs				
Habiter et construire le territoire				
8. Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme				
9. Habiter plus sobre				
10. Réduire l'albédo du territoire				
Vivre et consommer autrement				
11. Créer un service d'information et de conseil sur la transition écologique				
12. Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions				
13. Sensibiliser les habitants aux pratiques de sobriété, à l'énergie et aux EnR				
15. Réduire la production de déchets				
17. Financer les projets vertueux pour l'environnement et le climat				
18. Décarboner et relocaliser l'alimentation				
33. Favoriser la consommation locale et durable		/	/	/
35. Sensibiliser les jeunes du territoire				
36. Réaliser le bilan carbone de Villedieu Intercom			/	/

Préserver l'eau				
19. Économiser l'eau			/	
20. Innover pour moins peser sur la ressource en eau et sur le milieu				
Santé et prévention				
21. Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux	/			
Préserver la biodiversité, le bocage et leurs multiples fonctions				
16. Réfection des aménagements du Viaduc du Guibel	/	/		
22. Réarborer le territoire	/			
23. Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage		/		
24. Renforcer la biodiversité				
25. Protéger et reconstituer la haie				
26. Créer une filière bois-énergie bocage				
Economiser l'énergie et en produire localement				
27. Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables		/		/
28. Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir				
32. Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable et renforcer la concertation sur l'énergie		/	/	/
Adapter l'économie du territoire et réduire son impact				
31. Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire	/		/	/
32. Sensibiliser les professionnels du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux		/	/	/
34. Adapter les ZA aux changements climatiques		/	/	/
Sensibilisation et gouvernance				
14. Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire				
30. Être exemplaire dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités				

Légende :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif ou nul sur l'environnement mettant en place des mesures d'évitement et/ou de réduction	
Impact globalement négatif sur l'environnement mettant en place des mesures d'évitement et/ou de réduction	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant des mesures de compensation	

Aucune incidence ni point de vigilance identifié

-

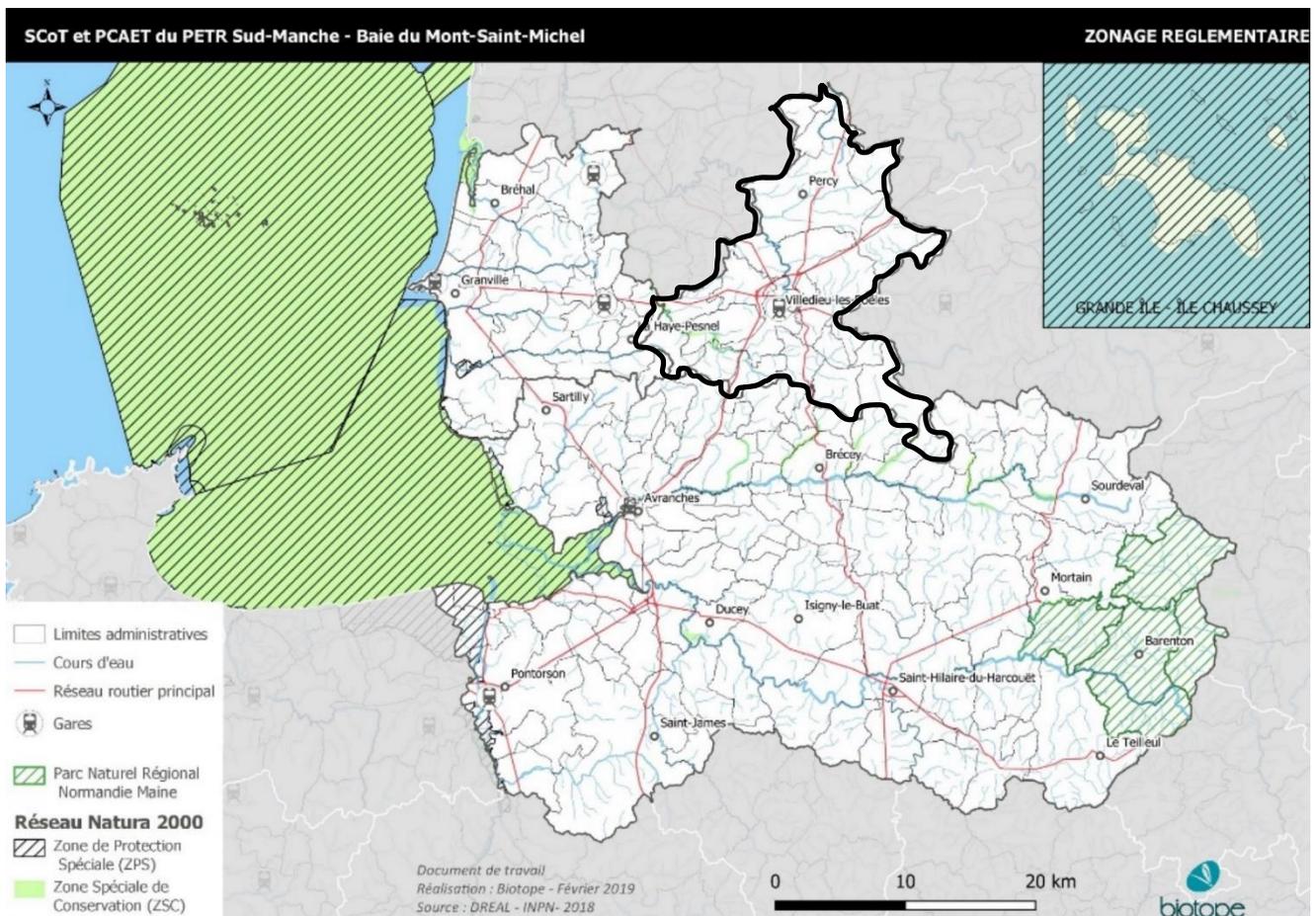
EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RESEAU NATURA 2000

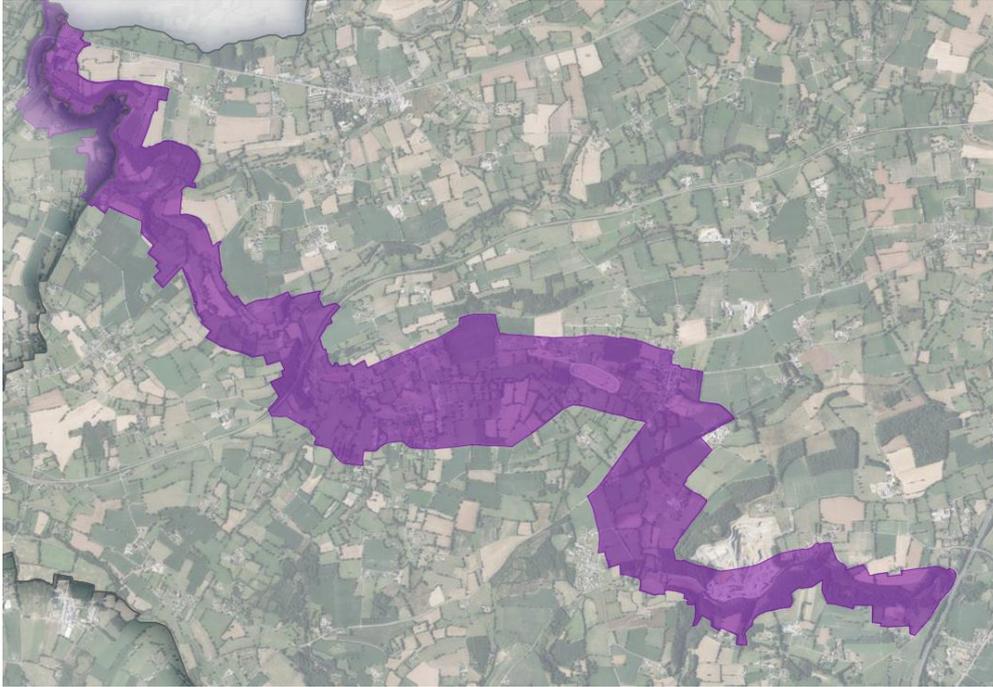
Le réseau des sites Natura 2000 rassemble :

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

Le territoire de Villedieu Intercom compte 1 site Natura 2000 (9 à l'échelle du PETR) :

IDENTIFIANT	CLASSEMENT	NOM
FR2500113	ZSC	Bassin de l'Airou





Zoom sur le site Natura 2000 sur le territoire de Villedieu Intercom

Le site Natura 2000 localisé sur le territoire est situé dans des secteurs peu urbanisés, traversant uniquement quelques hameaux ainsi que la carrière de Bourguenolles. Ainsi les incidences de l'élaboration du PCAET sont limitées. On peut toutefois noter que le développement de mobilités alternatives) induira potentiellement la création de nouvelles voies ou de nouveaux espaces de stationnements qui artificialiseront des espaces naturels ou créeront de nouveaux obstacles pour la faune (Objectifs M.2 et M.4). Cela en est de même pour le développement de dispositifs d'énergie renouvelable qui pourraient fragmenter les espaces naturels du territoire. Ces aménagements seront susceptibles de perturber des espèces occupant les sites. Par ailleurs, le développement de la filière bois-énergie pourrait impacter les boisements des sites Natura 2000 (Objectif E.2). Cependant, à termes ces mesures seront bénéfiques pour la qualité de l'air.

Aussi, des mesures telles que l'optimisation des performances énergétiques du bâti, le développement des modes doux, du covoiturage local et des véhicules à faible émission, portées par le PCAET pourront avoir une incidence positive grâce à une diminution des nuisances sur les milieux naturels des sites Natura 2000 (sonores, pollutions).

En ce qui concerne les activités agricoles, la stratégie du PCAET ambitionne une adaptation des pratiques agricoles et le développement d'actions favorisant le stockage carbone. Ces mesures auront une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant les pollutions et en offrant de nouveaux éléments favorables à la biodiversité. De plus, la stratégie met en avant la volonté de protéger et développer le réseau bocager actuellement menacé. Ces mesures seront également favorables à la fonctionnalité écologique des espaces agricoles (Objectifs A.5 et R.1).

La stratégie du PCAET présente également un objectif de gestion et de préservation de la ressource en eau (objectif A.2). Cette volonté aura une incidence positive pour plusieurs sites Natura 2000 intégrant des cours d'eau, des zones humides ou des mares.

Enfin, la stratégie prévoit globalement la préservation et le renforcement du patrimoine arboré et écologique à travers la protection de la trame verte et bleue, une meilleure gestion des milieux naturels ainsi que leur renforcement sur le territoire. Cela permettra d'améliorer les fonctionnalités écologiques des sites Natura 2000 (objectif A.3).

PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (actions 27, 28 et 29) encadrent et favorisent le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation d'un méthaniseur ou d'installations solaires photovoltaïques...). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000.

La réalisation d'études d'impact pour ces types de projet permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC. Par ailleurs, les actions pouvant avoir de potentiels impacts sur les milieux Natura 2000 proposent des mesures de réduction intégrées. Pour l'action 27, les installations d'énergie solaire seront conditionnées à une bonne intégration paysagère et architecturale. Pour l'action 28, le schéma directeur des énergies est un document qui regroupe à la fois une stratégie énergétique mais aussi une planification patrimoniale.

Par ailleurs, une des actions du PCAET prévoit un approvisionnement local du bois. Sans réflexion écologique, cette action peut générer un prélèvement de la ressource conséquent et inadapté. Toutefois, l'action 26 prévoit bien que l'utilisation de la ressource bois pour le bois-énergie se fasse de manière contrôlée, adaptée et durable.

L'action n°22 prévoit la plantation d'éléments végétaux : arbres, tout au long de la mise en œuvre du PCAET. Cette action peut avoir un impact négatif sur les sites Natura 2000 si les espèces sont plantées proches des sites Natura 2000 et si ces espèces ne sont pas cohérentes avec les espèces végétales déjà présentes. Cela pourrait en effet entraîner des compétitions interspécifiques et potentiellement nuire aux espèces déjà en place. Ainsi, l'action prévoit de porter une attention sur le choix des essences pour qu'elles soient locales et adaptées au changement climatique.

De plus, plusieurs actions proposées pour les diverses thématiques du plan d'actions, ont un impact positif sur le site Natura 2000 :

- L'action n°20 « Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités » s'inscrit dans une démarche de restauration et réhabilitation des zones humides du territoire. Cela pourrait avoir un impact positif sur le site Natura 2000 qui recoupe des milieux aquatiques et humides.
- Le site Natura comporte des zones de boisements. L'action n°21 « Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux » permettra d'anticiper et de réagir de manière plus efficace si un feu se déclarait sur le site.

De plus, l'essentiel des actions concerne la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

Enfin, une action est dédiée à la préservation des milieux naturels du territoire (action n°24). Il peut donc être mis en avant l'incidence positive directe de ces actions sur les milieux naturels et particulièrement les sites Natura 2000 du territoire.

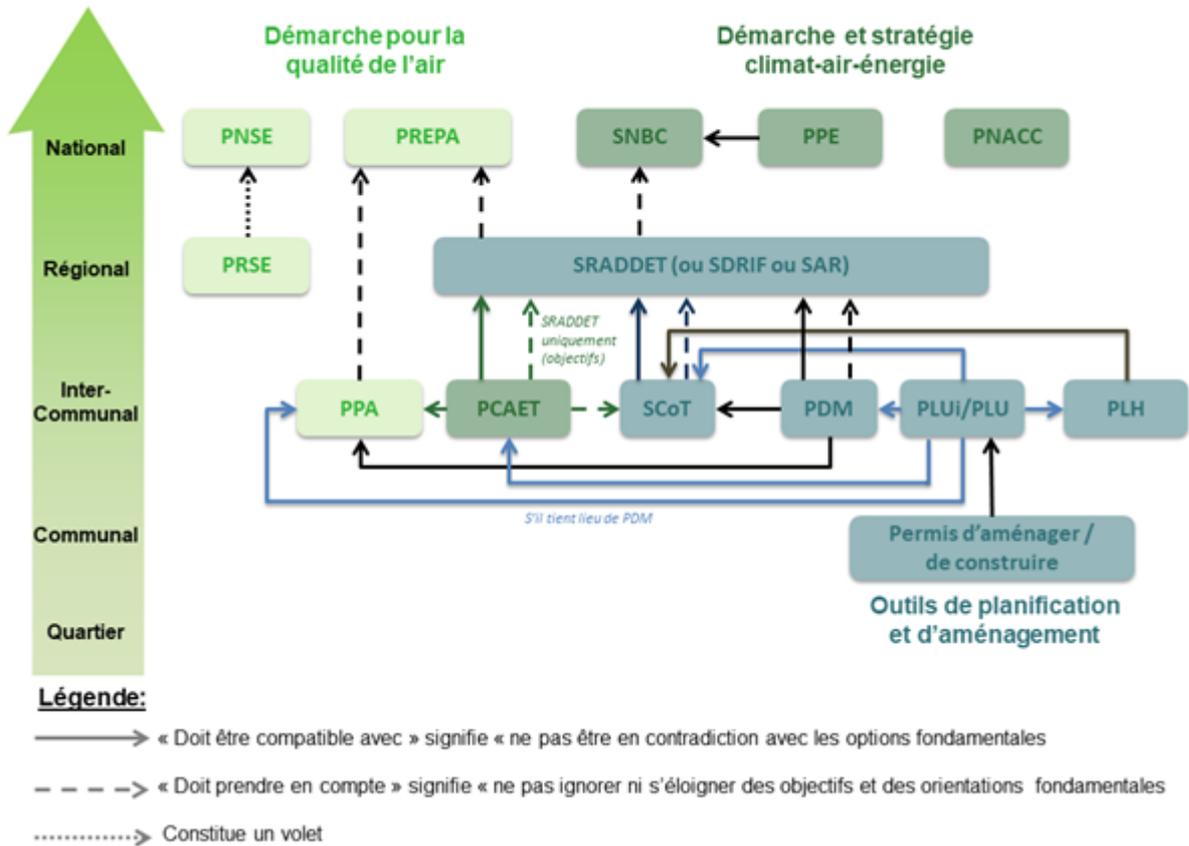
Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) mais aussi des incidences négatives potentielles, qui ne sont à ce jour pas encore définies. En effet, aucun projet concret n'est identifié au sein d'un site Natura 2000 ou à proximité, ce qui limite l'analyse des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura 2000. Cependant, toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation. Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être compatible avec certains documents, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- Prendre en compte certains documents, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales.



Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET

(Source : ADEME, 2023)

Afin d'être cohérent avec les enjeux à l'échelle locale, le PCAET de Villedieu Intercom a intégré dans son contenu les réflexions issues de ces documents.

Le PCAET s'inscrit dans le contexte local et concourt sur certains points à atteindre les ambitions fixées les documents ci-dessus. C'est notamment le cas pour les objectifs du PCAET de limitation de consommation d'énergie, de diminution des émissions de GES ou encore le développement des ENR qui convergent avec les objectifs Nationaux.

INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DES PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

THEMATIQUE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE	ETAT ZERO (daté)	TENDANCE OU OBJECTIF
Energie – Air - Climat	Emissions de GES globales annuelles du territoire (dont émissions d'origine non énergétique)	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Etat zéro : 247 592 teqCO2 (2015) Etat à l'élaboration du PCAET : 217 283 teqCO2 (2021)	A diminuer pour atteindre -22% des émissions de GES en 2030 par rapport à 2015 et de -45 à -61% en 2050
	Consommation énergétique globale annuelle du territoire	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Etat zéro : 443 GWh (2015) Etat à l'élaboration du PCAET : 413 GWh (2021)	A diminuer pour atteindre -24% des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2015 et de -50 à -54% en 2050
	Consommation énergétique annuelle par secteur	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Agriculture : 39 GWh Résidentiel : 137 GWh Tertiaire : 35 GWh Transport (rou tier et non routier) : 133 GWh Industrie : 58 GWh (2021)	A diminuer
	Nombre de logements rénovés énergétiquement	Communes / VI	A initier	A augmenter, viser la trajectoire de rénovation thermique de 100% du parc de logements d'ici 2050
	Production d'énergie renouvelable globale du territoire	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	90 GWh (2022)	A augmenter pour atteindre 30% de la part d'ENR dans le mix énergétique à 2030 et 100% à 2050
	Stocks de Carbone (teqCO2)	Outil ALDO de l'ADEME	2,3 millions teqCO2 (2023)	A augmenter

	Emissions de polluants atmosphériques	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	<p>Etat zéro : Les données de 2020 ne sont pas disponibles sur l'observatoire régional Energie Climat Air de Normandie.</p> <p>Etat à élaboration du PCAET :</p> <p>PM10 : 141 568 kg PM2,5 : 74 300 kg NOx : 308 883 kg SO2 : 12 224 kg COVNM : 340 680 kg NH3 : 1 418 369 kg (2021)</p>	<p>A diminuer pour atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -55% d'émissions de SO2 entre 2020 et 2024 puis - 66% entre 2025 et 2029 - 50% d'émissions de NOx entre 2020 et 2024 puis – 60 % entre 2025 et 2029 - 43% d'émissions de COVNM entre 2020 et 2024 puis – 47% entre 2025 et 2029 - 4 % d'émissions de NH3 entre 2020 et 2024 puis – 8% entre 2025 et 2029 - 27 % d'émissions de PM2,5 entre 2020 et 2024 puis – 42% entre 2025 et 2029.
Consommation d'espaces	Consommation d'espaces	Outil Mon diagnostic artificialisation	13,8 ha/an (entre 2011 et 2022)	Objectif de réduction de 50%
Espaces naturels et biodiversité	Surface forestière	Données de la BD Forêt	1298 ha	Surface à maintenir voir à augmenter
	Linéaire de haies planté	Communes / VI	A initier	Plantation d'un minimum de 5 km de linéaire bocager par an
	Arbres plantés	Communes / VI	A initier	Plantation de 15 646 arbres sur la durée du PCAET
Mobilité	Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	INSEE	<p>Pas de déplacement : 6,7%</p> <p>Marche à pied (ou rollers, patinette) : 5,3%</p> <p>Vélo (y compris à assistance électrique) : 0,7%</p>	Diminuer la part de la voiture

			Deux roues motorisé : 1,1% Voiture, camion ou fourgonnette : 85% Transports en commun : 1,2% (2021)	
	Nombre d'aires de covoiturage et nombre de places	Communes / VI	2 aires de covoiturage pour un total de 150 places	A maintenir voire augmenter
	Nombre de mètres de pistes cyclables fonctionnels et de loisirs	Communes / VI	450 m de pistes cyclables	A maintenir voire augmenter
	Nombre de kilomètre de chemins piétons en propre et superficie des voies partagées	Communes / VI	A initier	A maintenir voire augmenter